

Interdiction du kit mains-libres en voiture, entendons-nous sur les mots !

- Dans son [discours du 26 janvier 2015](#), le Ministre de l'Intérieur M. Bernard CAZENEUVE présentait un plan d'action pour la sécurité routière, plan d'action qui devrait être mis en œuvre d'ici au 30 juin 2015.
- Parmi les mesures annoncées, celle relative à l'usage du téléphone au volant et notamment l'interdiction « *de tous les systèmes nécessitant des écouteurs, des oreillettes ou des casques.* »
- Les solutions de téléphonie Bluetooth avec haut-parleurs sont les seules autorisées.

Qu'est-ce que cela signifie ?

Le gouvernement entend interdire tous les systèmes de téléphonie requérant une manipulation du téléphone portable ainsi que les oreillettes Bluetooth qui limitent l'attention, mais aussi l'audition du conducteur.

Aujourd'hui, seul l'usage du téléphone tenu en main est sanctionné d'une contravention de 4^{ème} classe, soit 135 euros et un retrait de trois points du permis de conduire.

D'ici au 30 juin, les oreillettes -qu'elles soient filaires ou Bluetooth- le seront également.

Les solutions Bluetooth avec haut-parleurs sont les seules à être autorisées

Il existe aujourd'hui nombre de systèmes de téléphonie mains-libres activables entièrement à la voix. Tous les systèmes Parrot correspondent à la nouvelle réglementation. Grâce à eux, vous n'avez plus à vous soucier de votre téléphone mobile, et rien n'obstrue votre conduit auditif.

Qu'il s'agisse de systèmes portatifs, à savoir des dispositifs Bluetooth avec haut-parleur intégré qui se fixent sur le pare-soleil du véhicule et s'activent à la voix, ou de systèmes Bluetooth entièrement intégrés au véhicule, activables à la voix et reliés aux haut-parleurs du véhicule, l'offre est large et accessible (De 59 à 500 euros).

- Comment ça marche ?

Dès que vous entrez dans votre véhicule, votre téléphone portable se connecte automatiquement au système mains-libres. Il reste dans la poche de votre veste, votre sac à main, ou la boîte à gant.

Pour téléphoner à l'un de vos contacts, il vous suffit d'énoncer son nom à voix haute et le système de reconnaissance vocale compose automatiquement son numéro, sans que vous ayez besoin lâcher le volant et détourner vos yeux de la route.

Même principe pour répondre à un appel, le système vous alerte. Libre à vous d'accepter ou rejeter l'appel -à la voix- en disant simplement « décrocher » ou « raccrocher ». Là encore, sans manipulation du téléphone.

Avec un système de téléphonie mains-libres, priorité à la conduite !

Téléphoner en conduisant n'écarte pas les imprudences. Les systèmes de téléphonie mains-libres constituent une bonne solution pour réduire les risques, mais ils ne les suppriment pas. Aussi, avant de prendre la route, il est indispensable d'avoir un comportement responsable :

- Gardez les mains sur le volant et utilisez les commandes vocales.
- Prévenez votre interlocuteur que vous êtes en train de conduire.
- Ne vous engagez pas dans une discussion compliquée ou émotionnelle.
- Si la conversation vous empêche de conduire sereinement, raccrochez.
- Quand cela est possible, garez-vous dans un endroit sûr (pas sur une bande d'arrêt d'urgence ni à un feu rouge).
- N'envoyez jamais de messages texte (SMS) à la main.

Contact Presse

Vanessa Loury

T. : +33(0) 1 48 03 60 58/ P. : +33(0)6 86 56 81 33

vanessa.loury@parrot.com

A propos de Parrot

Fondée en 1994 par Henri Seydoux, Parrot conçoit, développe et commercialise des produits sans fil de haute technologie à destination du grand public et des grands comptes. L'entreprise s'appuie sur une expertise technologique commune pour se développer sur trois principaux secteurs :

- Les drones civils avec des quadricoptères de loisirs et des solutions destinées aux marchés professionnels.
- L'automobile avec la gamme la plus étendue du marché de systèmes de communication mains-libres et d'infotainment pour la voiture.
- Les objets connectés dans les domaines du son et du jardin notamment.

Parrot, dont le siège est à Paris, compte aujourd'hui plus de 900 collaborateurs dans le monde et réalise la grande majorité de ses ventes à l'international. Parrot est cotée depuis 2006 sur Euronext Paris (FR0004038263 – PARRO).

Pour plus d'informations: www.parrot.com